

Préavis N° 03/2025 – Rapport de la Commission ad hoc

Demande de crédit de construction pour la réfection des réseaux communaux d'eau potable et d'assainissement ainsi que la création d'un système de chauffage à distance pour le bourg de Grandvaux.

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les conseillers,

Par mail du 19 mars 2025, le Bureau du Conseil communal a chargé les cinq Membres du conseil communal suivants de l'étude du préavis précité :

Premier membre : Jacques Joly
Membres : Christine Lavanchy, Pascal Vionnet, Gaël Gillabert et Mark Silverstein

Pour la Municipalité : Jean-Yves Cavin

La commission s'est réunie à la Grand'Rue 20, 1091 Grandvaux le mardi 15 avril 2025 à 19h00.
Absents : Mark Silverstein

Nous avons également eu la présence du chef de service de la commune M. Batiste Jaquet. Nous tenons à le remercier pour sa disponibilité et toutes les précisions apportées. La commission remercie également le Municipal délégué pour les réponses précises aux questions qui lui ont été posées.

Objet du préavis

Ce préavis vise à répondre à la nécessité de moderniser les infrastructures souterraines du bourg de Grandvaux tout en intégrant les objectifs de durabilité énergétique fixés au niveau communal, cantonal et fédéral. Il s'inscrit dans une dynamique cohérente avec la transition énergétique en cours, et vision durable.

Objet 1 Infrastructures souterraines

Les infrastructures souterraines du bourg présentent un état de vétusté avancé qui impose une intervention à court terme. Les canalisations présentent une superposition de niveaux posés entre 25 et 80 ans en arrière. Lors de l'introduction du système séparatif dans les années 1970, certains tronçons ont continué à recueillir à la fois les eaux usées, pluviales et de drainage, ce qui entraîne une surcharge de la station d'épuration. Les conduites les plus anciennes, en béton, ne sont plus étanches et les installations en PVC ont dépassé leur durée de vie utile. Le ruissellement de surface captée au pied des façades provoque des remontées d'humidité dans les habitations, voire des inondations en cas d'intempéries. Plusieurs fuites ont été observées sur le réseau d'eau potable, notamment à la rue de l'Église, et l'ensemble du réseau atteint une phase critique en ce qui concerne les joints et vannes. Ces éléments justifient la nécessité d'engager des travaux dans un délai de 1 à 2 ans, afin de prévenir une aggravation des défaillances techniques.

La commission ad hoc soutient cette intervention jugée urgente.

Objet 2 Durabilité énergétique (CAD)

80 % des bâtiments du bourg de Grandvaux sont actuellement chauffés à l'aide d'énergies fossiles. Le développement d'un chauffage à distance à Grandvaux s'inscrit dans le cadre des objectifs énergétiques cantonaux, qui prévoient l'interdiction progressive des énergies fossiles d'ici 2040. Ce projet fait suite aux travaux de planification énergétique territoriale validés dans le préavis 13/2019, et à l'octroi d'un crédit de 320'000 francs dans le cadre du préavis 14/2022 pour étudier la faisabilité du CAD. Une pré-étude, lancée en janvier 2022 avec le soutien financier du Canton de Vaud, a permis une première consultation publique à travers des questionnaires et une séance d'échange avec les habitants en 2023.

En début d'année 2024, les propriétaires ont été invités à manifester leur intérêt par le biais de lettres d'intention. À ce jour, 14 propriétaires privés et 5 biens communaux ont pris part au projet sur les 66 bâtiments du bourg de Grandvaux. (Selon préavis 14/2022)

Le concept repose sur une boucle anergie avec des sondes géothermiques et la récupération de chaleur résiduelle des eaux usées et des souterrains. Le réseau distribue un fluide à température ambiante, environ 10 degrés, via une seule conduite. Chaque bâtiment est équipé d'une pompe à chaleur permettant à la fois la production de chaleur en hiver et de froid en été. Les bâtiments peuvent consommer et injecter de la chaleur dans le réseau, favorisant ainsi une dynamique de coopération énergétique locale. Cette bidirectionnalité permet de valoriser les rejets thermiques et de lisser les pics de consommation. Le projet prévoit que la commune vende de l'eau froide à environ 30 centimes par kilowattheure, tandis que les propriétaires assument l'installation de la pompe à chaleur et les travaux de raccordement, pour un coût estimé entre 30 000 et 40 000 francs, sans compter l'isolation des bâtiments et les transformations potentielles des systèmes de chauffage (exemple chauffage au sol).

Le coût des fouilles pour le CAD seul est estimé à 850'000 francs, mais il peut être réduit à 285'000 francs si les travaux sont réalisés en synergie avec ceux des infrastructures souterraines.

Le principal risque identifié réside dans le taux d'adhésion encore incertain des propriétaires associé à un risque financier pour la Commune. Bien que cette technique soit convaincante, il n'existe pas de concept similaire dans un village en Suisse. A relever également que la législation cantonale ne rend pas encore obligatoire la modernisation des installations de chauffage ni l'isolation des bâtiments, ce qui peut freiner les décisions individuelles. Le projet est donc perçu comme porteur de potentiel mais prématuré pour certains.

Selon la Commission ad hoc, des réponses devraient être apportées aux questionnements suivants :

- existence de solutions technique alternatives aux types de CAD, envisagé, nécessité de faire appel à un expert neutre afin d'évaluer les risques financiers et techniques.
- intérêt d'approfondir la piste d'un partenariat financier et technique avec des sociétés privées.

En conclusion, la commission ad hoc recommande de garder le projet du CAD dans le bourg de Grandvaux, mais pas en l'état proposé et recommande à la Municipalité de continuer ses démarches en soutenant les citoyens dans cette transition énergétique :

La commission demande à la municipalité de bien vouloir :

- trouver des alternatives au CAD proposé en tenant compte de l'évolution du cadre légal et technique ainsi que de l'engagement progressif des propriétaires.
- trouver des partenaires afin de limiter l'engagement communal pour le projet CAD
- Mettre en attente les travaux de rénovation souterraine le temps de rechercher d'autres solutions
- De tirer parti des synergies entre les deux projets afin de limiter les coûts et les impacts pour la population. Cette approche permettra de répondre efficacement aux enjeux techniques et énergétiques tout en assurant la qualité de vie à long terme dans le bourg de Grandvaux.

Au vu de ce qui précède, nous vous proposons, Monsieur le Président, Mesdames les
Conseillères communales, Messieurs les Conseillers communaux, de prendre les décisions suivantes :

le Conseil communal de Bourg-en-Lavaux

vu le préavis N°03/2025 de la Municipalité du 17 mars 2025 ;
selon le rapport de la Commission des finances et de la Commission ad hoc chargées de son étude ;
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

de demander le report du ce préavis afin de laisser le temps à la Municipalité
de revenir avec une nouvelle proposition.

Grandvaux, le 15 avril 2025

Membre rapporteur : Jacques Joly

Membres : Christine Lavanchy

Pascal Vionnet

Gaël Gillabert

Mark Silverstein (absent)